



**DDT DES VOSGES
SERVICE ETUDES ET PROSPECTIVE TERRITORIALES**

ANNEXE 1

Pré-Inventaire des Zones Humides mis à disposition des élus vosgiens

Présentation et conditions d'utilisation

Pré-Inventaire des Zones Humides mis à disposition des élus vosgiens

Présentation et conditions d'utilisation

La présente note a pour objet de présenter les modalités de constitution du Pre-Inventaire des Zones Humides et les conditions de son utilisation par les porteurs de projets.

1. Contexte de la mise en place du pré-inventaire des zones humides

Les projets d'aménagement soumis à déclaration ou à autorisation au titre du code l'environnement (projets relevant de la réglementation des installations classées ou de la loi sur l'eau) doivent être compatibles avec les orientations des Schémas Directeurs d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE). Ces schémas, qu'il s'agisse du bassin hydrographique Rhin-Meuse ou Rhône-Méditerranée-Corse, fixent des objectifs ambitieux de préservation des zones humides. Par ailleurs, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Cartes Communales) doivent également être compatibles avec les orientations du SDAGE et, à ce titre, assurer la préservation des zones humides comprises dans leur zonage.

2. Objectif du pré-inventaire : un outil d'alerte au service des porteurs de projets

La réalisation du PIZH et sa mise à disposition aux collectivités territoriales s'inscrivent dans une logique d'anticipation des éventuelles difficultés et d'accompagnement des porteurs de projets. L'objectif de la DDT est de mettre en place des outils et méthodes en appui aux élus et aux porteurs de projet pour leur permettre de développer leurs projets dans les meilleures conditions et le respect des exigences réglementaires concernant les zones humides. Le PIZH ne constitue en aucun cas un zonage supplémentaire. Il s'agit d'un simple outil d'alerte à l'attention des porteurs de projet et élus pour identifier, le plus en amont possible les enjeux liés à la préservation des zones humides.

3. Aspects méthodologiques et limites

Réalisé par photo-interprétation d'images satellitaires, le PIZH offre une localisation simple et assez sommaire/grossière des zones susceptibles d'être humides à l'échelle du département des Vosges.

Ce travail a été réalisé par un bureau d'études spécialisé dans la photo-interprétation et s'est déroulé en 3 grandes étapes :

- pré-tri des zones sur la base de données existantes (proximité de cours d'eau, topographie, modèle numérique de terrain, inventaires existants, etc) ;
- photo-interprétation sur des secteurs tests , vérification sur le terrain, et calage de la méthode ;
- photo-interprétation sur tout le département, avec une attention particulière sur les secteurs ciblés lors du pré-tri.

4. Résultats obtention : un indication de la présence potentielle de zones humides

Ce pré-inventaire ne constituer pas un recensement exhaustif des zones humides du département mais donne une simple indication de la présence probable d'une zone humide. Un recensement précis des zones humides du département fondé sur des prospections de terrain n'était pas envisageable d'un point de vue financier.

Sous la forme d'une cartographie, le pré-inventaire localise les zones potentiellement humides du département. Son taux moyen de fiabilité a été évalué à 92 %. La plus grande incertitude concerne les forêts : pour ces milieux, la présence de zones humides est sous-estimée en raison des difficultés de photo-interprétation induites par la présence du couvert forestier. Pour cette raison, les zones humides situations en forêts sont absentes des cartographies mises à dispositions des élus.

Il est important de noter que toute zone potentiellement humide recensée par le PIZH a une forte probabilité de se révéler réellement humide sur le terrain. Seuls quelques zones potentiellement humides peuvent ne pas l'être en réalité. A contrario, dans de rares situations, certains secteurs non répertoriés dans le PIZH peuvent correspondre, après caractérisation fine du secteur, à des zones humides.

5. Modalités d'utilisation :

Cet outil permet au porteur de projet d'être informé de la présence probable d'une zone humide sur le site envisagé. Compte-tenu de cette information, il peut décidé, en toute connaissance de cause et selon les conditions, de rechercher un site alternatif ou de caractériser plus précisément le site projeté pour envisager la suite à donner à son projet.

Même s'il n'a pas été développé dans cette perspective, le PIZH peut également, par extension, constituer un outil d'orientation pour élus dans leur démarche d'élaboration de leur documents d'urbanisme.

